

AR PREFECTURE

017-200041523-20210226-DEC69_2021-AU
Reçu le 26/02/2021

H A U T E



Décision n° 69 / 2021
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer pour la Médiathèque de la Haute-Saintonge;

Un contrat d'engagement avec Nina Faure, pour le samedi 13 mars 2021.

Le montant de ce contrat est de 150 € auxquels s'ajoutent 110 € de frais de transport.

Fait à Jonzac,

Le 26 FEV. 2021

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex